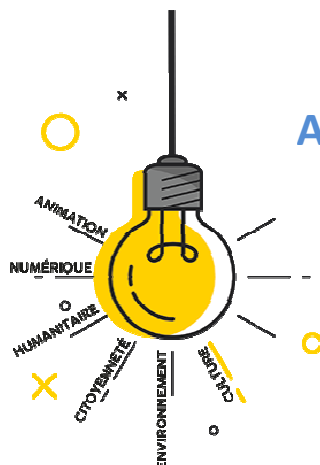




APPEL À PROJET DES JEUNES HAUT-ALPINS 2026

Vous avez entre 11 et 17 ans, vous avez un projet collectif ? Nous pouvons vous aider à réaliser votre projet avec l'appel à projet des jeunes Haut-Alpins.

L'appel à projet des jeunes dans les Hautes-Alpes 2026 s'adresse aux jeunes de 11 à 17 ans et soutient les premiers projets collectifs revêtant un caractère d'utilité sociale ou d'intérêt général. Il est destiné aux jeunes qui ont besoin d'un coup de pouce financier, et/ou d'un soutien méthodologique pour démarrer leur projet.

Candidatures : **Entre le 02 février et le 15 avril 2026**

Déposer un dossier de candidature : www.hautes-alpes.fr

Contexte

Le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) 2022-2026 appelle à une plus forte coordination des acteurs qui couvrent l'offre de services et d'accompagnement à destination du public jeune et notamment à renforcer et structurer une offre adaptée à la jeunesse (axe 3 du SDSF).

Le Département, à travers sa politique volontariste « jeunesse » et le vote en assemblée départementale le 13 décembre 2022 d'un plan d'actions dédié, visant à renforcer le soutien auprès de ceux qui sont l'avenir des territoires, souhaite favoriser l'engagement et les initiatives portés par les jeunes haut-alpins.

Dans ce cadre, les services de l'État, du Département et de la Caisse Commune de sécurité Sociale des Hautes-Alpes lancent conjointement cet appel à projet pour la cinquième année, de sorte :

- à améliorer le taux de couverture dans le département de l'offre visant les 11-17ans ;
- à améliorer qualitativement l'offre notamment en accompagnement des jeunes vers l'autonomie ;
- à harmoniser les démarches pour les jeunes ;
- à structurer et animer un réseau d'acteurs de la jeunesse dans le département des Hautes-Alpes.

Cadre d'intervention

Cet appel à projet s'adresse à tous les jeunes Hauts-Alpins se constituant en collectif. Ils sont incités à constituer des groupes mixtes tant sur le plan social que de genre pour répondre aux mieux aux ambitions visées.

L'appel à projet des jeunes dans les Hautes-Alpes 2026 s'adresse aux jeunes de 11 à 17 ans et soutient les projets collectifs revêtant un caractère **d'utilité sociale ou d'intérêt général**. Il est destiné aux jeunes qui ont besoin d'un coup de pouce financier, et/ou d'un soutien méthodologique pour démarrer.

Les projets seront sélectionnés au regard des critères suivants :

- Le niveau d'implication des jeunes dans le projet
- La dimension innovante du projet
- La qualité du projet et les résultats obtenus
- L'impact du projet sur le territoire

Les projets sont suivis au niveau local par une personne morale dans laquelle au moins un adulte est identifié comme référent du projet. Par exemple, le projet peut être accompagné par un animateur relevant d'une structure jeunesse (club ado, accueil de jeunes, centre social, MSAP, etc.) : il est ainsi possible pour les jeunes de s'orienter vers la structure jeunesse de proximité.

Ces structures accompagnatrices des groupes de jeunes sont également invitées à identifier un élu « parrain » du projet (membre du conseil d'administration de l'association, conseiller municipal, etc.) qui va suivre le projet tout au long de ses différentes étapes (ex : présence lors du jury).

Le projet doit faire la preuve de l'implication des jeunes dans sa conception et réalisation :

- Soutenir les initiatives portées par des jeunes ;
- Encourager les jeunes à construire leurs projets ;
- Soutenir les démarches spécifiques en direction du public jeune ;
- Susciter leurs initiatives et prises de responsabilités et contribuer à leur intégration dans la société en favorisant la vie dans la cité ;

Le domaine d'intervention est ainsi très largement ouvert :

- ouverture culturelle des jeunes,
- action sociale,
- protection de l'environnement et développement durable,
- démocratisation de l'accès aux loisirs sportifs et à la culture,
- arts et lettres,
- animation et développement local,
- éducation,
- sciences et techniques,
- numérique,
- citoyenneté et vie locale,
- la rencontre de jeunes issus de territoire divers,
- humanitaire et solidarité internationale,

Le projet doit permettre une animation locale et favoriser la mise en place d'une dynamique territoriale, notamment sur les territoires où peu d'actions éducatives sont développées.

Afin de renforcer la démarche d'opérationnalité dans la conduite des projets, il est demandé aux jeunes de définir des critères de réussite dans leurs dossiers de candidature. Ces éléments doivent permettre aux jeunes de questionner la démarche de restitution qui sera envisagée par la suite, une fois le projet réalisé pour partager leurs expériences au niveau de leurs territoires.

Chaque candidat lauréat doit respecter l'engagement moral suivant : utilisation du fonds pour l'action qui a été présentée, obligation de publicité en mettant en évidence les logos du service SDJES de la DSDEN, de la Caisse Commune de Sécurité Sociale et du Département des Hautes-Alpes.

Critères d'éligibilité :

Critères obligatoires

- Les jeunes bénéficiaires doivent habiter dans les Hautes-Alpes ;
- Le projet doit être accompagné et validé préalablement par la structure référente du projet ;
- Le projet doit être porté par un collectif (au moins 2 jeunes) ;
- Les candidats doivent prévoir une présentation de leurs projets ;
- Les candidats lauréats doivent prévoir une restitution au niveau local en présentant leur projet réalisé auprès d'un public identifié (Mairie, école, centre social, clubs sportifs, etc....) et éventuellement au niveau départemental à la demande des organismes financeurs ;
- Respect des dates limites de dépôt des dossiers ;
- Le jeune doit être l'initiateur effectif du projet ;
- Des actions d'autofinancements doivent être proposées.

Ne sont pas éligibles :

- Les projets présentés par des structures dans le cadre de leurs activités régulières ;
- Les projets sur le temps scolaire des jeunes ;
- Les projets organisés dans le cadre scolaire entre personnels enseignants et élèves à visée scolaire ou d'alternance professionnelle ;
- Les sorties organisées par des établissements scolaires ;
- Les projets relevant d'une participation ou de l'organisation d'une compétition sportive inscrite dans le calendrier fédéral ;
- Les projets d'étude et de stage tout comme les besoins ponctuels (logement, santé, transport, permis...) ;
- Les projets proposés par un animateur sans initiative et responsabilité des jeunes ;
- Les projets encadrés par des établissements ou services médicaux-sociaux.

📌 **Attention** : Les projets de voyage ne pourront être retenus que s'ils s'intègrent dans un projet ayant une véritable dimension éducative et d'utilité sociale.

Modalités de candidature :

Les jeunes doivent présenter leur projet dans un dossier de candidature téléchargeable ici (celui-ci est à établir, notamment avec cachet et signature de la structure porteuse), en respectant la date butoir **du 15 avril 2026**, pour le dépôt de leur dossier.

Les jeunes s'engagent à être présents lors de la commission de sélection des projets :

- Date du jury 2026 : **Mercredi 20 mai à 14h** à l'hôtel du Département à Gap.

Ils pourront utiliser le support de leur choix pour faire une présentation orale de leur projet. L'originalité et la créativité pour leurs présentations serviront d'autant la décision finale du jury dans l'attribution des financements.

Le jury de sélection est composé des représentants des administrations œuvrant pour les jeunes dans le département :

- SDJES – DSDEN - Préfecture
- Caisse Commune de Sécurité Sociale des Hautes-Alpes
- Département des Hautes-Alpes

Les jeunes qui candidatent à l'appel à projet sont invités à présenter leur projet de manière collective en utilisant le support de leur choix (diaporamas, vidéos, enregistrements, création artistique, etc.) lors d'une présentation de 10 minutes maximum suivie d'un échange avec le jury.

La présentation du projet se réalise auprès du jury ainsi que d'autres collectifs de jeunes, afin de favoriser les échanges entre groupes.

Le jury organisera des sous-commissions en fonction du volume de dossiers déposé et des bassins de vie des jeunes candidats.

Le projet « coup de cœur du Jury » sera sélectionné pour participer au concours InnovJeunes organisé chaque année par la CNAF au niveau national. Le jury pourra également accompagner et orienter, le cas échéant, les groupes de jeunes vers d'autres appels à projets régionaux.

Modalités de financement

Le montant de la subvention sera compris entre un seuil minimum de 500 € et un plafond de 5 000€.

Deux critères cumulatifs doivent être respectés :

- Le montant total de financement accordé ne peut excéder 80 % du coût du projet
- L'ensemble des recettes ne peut excéder 100% du coût du projet

Il est demandé aux jeunes de construire un plan de financement relatif à leur projet en valorisant les demandes de cofinancement et les actions d'autofinancements envisagées ou en cours.

Les dépenses éligibles : les dépenses sont liées aux prises en charges réelles du coût du projet. Par exemple, ne seront pas pris en charge les investissements ou les charges de personnels encadrants dont les postes sont déjà financés par le SDJES, le Département ou la Caisse Commune de Sécurité Sociale.

Bilan - évaluation

Une fois le projet réalisé, les jeunes s'engagent à fournir : un bilan d'activité et un bilan financier, à transmettre auprès du financeur principal de son projet, en l'envoyant par mail sur l'une des adresses institutionnelles suivantes :

- ce.sdjes05@ac-aix-marseille.fr
- partenaires-as05@caf05.caf.fr
- add-ejs-js@hautes-alpes.fr

En concourant à cet appel à projet, les jeunes et leurs animateurs s'engagent à se rendre disponibles pour témoigner, à la demande des institutions partenaires de l'APJ 05 de leurs parcours et de la réalisation de leur action ainsi que des actions de restitution mises en place.

Besoin d'aide ou d'information

Réunion d'information :

Un échange en Visio est proposé aux personnes susceptibles d'accompagner les jeunes dans leur démarche, afin de répondre aux différentes questions sur le cadre de l'appel à projet et le montage d'un dossier, le **vendredi 6 mars à 11h**.

<https://visioagents.education.fr/meeting/signin/invite/440170/creator/131940/hash/90acfec64173d3825d8b5d801a3633cc9ec2c95c>

Contact projet jeunes :

<https://www.hautes-alpes.fr/actualite/appel-a-projet-des-jeunes-haut-alpins-2026/>



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Hautes-Alpes

